



Convention sur la diversité biologique

Distr. : limitée
31 octobre 2024
Français
Original : anglais

Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Seizième réunion

Cali, Colombie, 21 octobre–1^{er} novembre 2024

Point 16 de l'ordre du jour

**Besoins scientifiques et techniques pour appuyer la mise en œuvre
du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, y
compris ses incidences sur les programmes de travail de la
Convention**

Questions relatives au programme de travail de la plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

Projet de décision présenté par le président du Groupe de travail II

La Conférence des Parties,

Rappelant les décisions XI/13 C du 19 octobre 2012, XII/25 du 17 octobre 2014, 14/36 du 29 novembre 2018 et 15/19 du 19 décembre 2022,

Rappelant également que le paragraphe 5 e) de la décision [XII/25](#) de la Conférence des Parties priait le Secrétaire exécutif de porter les résultats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à l'attention de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, pour que celui-ci puisse examiner le caractère pertinent des conclusions pour les travaux de la Convention pour la diversité biologique¹, et pour pouvoir élaborer, selon qu'il convient, des recommandations à l'intention de la Conférence des Parties,

Saluant la décision de la réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à sa dixième session, de réaliser d'ici à sa treizième réunion une évaluation méthodologique accélérée portant sur la surveillance de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations, d'ici à sa quatorzième session, une évaluation méthodologique accélérée sur l'aménagement intégré du territoire tenant compte de la biodiversité et de la connectivité écologique et d'ici à sa onzième une procédure de cadrage de la deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques² avec pour objectif d'élaborer la deuxième évaluation mondiale d'ici à sa quinzième session, dans le cadre du programme de travail glissant de la Plateforme pour la période allant jusqu'en 2030,

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1760, n° 30619.

² Décision IPBES-10/1 de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

Prenant note des étroites collaborations en cours entre les Secrétariats de la Convention et de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques,

1. *Prend note* des informations contenues dans la synthèse des évaluations et des résultats antérieurs et futurs, selon qu'il convient, de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, y compris le calendrier pour l'examen des résultats par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques contenu dans l'annexe du document CBD/SBSTTA/26/3/Add.1 ;

2. *Prie* l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques d'étudier les résultats de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, conformément au calendrier contenu dans l'annexe de la présente décision ;

3. *Invite* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques à étudier la demande suivante, entre autres et sans ordre particulier; concernant de possibles évaluations supplémentaires dans le cadre du programme de travail roulant de la Plateforme ;

- a) Une évaluation de la pollution et de la biodiversité.
- b) Une évaluation des villes et de la biodiversité.
- c) Une évaluation de la biodiversité et de la pauvreté.
- d) Une évaluation de la biodiversité et des changements climatiques.

4. *Invite également* la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, à étudier les moyens de sensibiliser aux questions liées aux approches fondées sur les droits humains et de les inclure, le cas échéant, dans les travaux de la Plateforme ;

5. *Encourage* les Parties à tirer parti, s'il y a lieu, des évaluations[et des résultats] de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques en vue d'appuyer la mise en œuvre du Cadre, à collaborer aux processus d'examen en vue de la préparation des évaluations et des résultats, lorsqu'il y a lieu, et d'améliorer la communication, le partage d'informations et la coordination entre les points de contact de la Plateforme et de la Convention au niveau national ;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive :

a) De faciliter la participation de la Secrétaire exécutive de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques aux réunions du Groupe de liaison sur les conventions relatives à la biodiversité, lorsqu'il y a lieu ;

b) De mettre à jour la vue d'ensemble des résultats précédents et attendus de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et leur pertinence pour la prise de décision au titre de la Convention, comme indiqué dans l'annexe à la présente décision, de la rendre disponible sur le site Web du Secrétariat de la Convention et de faire le point sur les activités conjointes du Secrétariat et de la Plateforme lors d'une réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques à chaque période intersessions ;

c) De poursuivre sa coopération étroite avec la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et d'assurer la liaison avec le secrétariat de la Plateforme, en vue d'analyser et d'identifier d'autres moyens par lesquels celle-ci peut contribuer à la mise en œuvre du Cadre mondial et à son examen mondial des progrès collectifs, y compris en recensant les possibilités de tirer parti, le cas échéant, des résultats attendus pour chacune des quatre fonctions de la Plateforme ;

Annexe**Calendrier des évaluations de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et de leur examen au titre de la Convention (2024–2030)**

<i>Numéro et date de la session de l'examen par la réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques³</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Date d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des Parties à la Convention</i>
Onzième session (2024)	Évaluation thématique des liens entre la biodiversité, l'eau, l'alimentation et la santé (« évaluation des liens ») ^a	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026)
	Évaluation thématique des causes sous-jacentes de la perte de la biodiversité, des facteurs déterminants du changement transformateur et des options pour la concrétisation de la Vision 2050 pour la biodiversité (« évaluation du changement transformateur ») ^b	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026)
Douzième session (2025)	Évaluation méthodologique de l'impact des entreprises sur la biodiversité et les contributions de la nature aux populations, et de leur dépendance à l'égard de ces deux éléments (« évaluation des liens entre les entreprises et la biodiversité ») ^c	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-septième réunion de la Conférence des Parties et dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026)
Treizième session (2026)	Évaluation méthodique du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations (« évaluation du suivi »)	Dix-septième réunion de la Conférence des Parties (2026) et réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) et la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028)
Quatorzième session (2027)	Évaluation méthodologique de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité, et de la connectivité écologique Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties et dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028)	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028) et dix-huitième réunion de la Conférence des Parties (2028)

³ Les dates des futures sessions sont indicatives.

<i>Numéro et date de la session de l'examen par la réunion plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques³</i>	<i>Évaluation</i>	<i>Date d'examen par l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques et par la Conférence des Parties à la Convention</i>
Quinzième session (2028)	Deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030)
Seizième session (2029)	Sujet d'évaluation à déterminer à la douzième session de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques	Réunion de l'Organe subsidiaire tenue avant la dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties et dix-neuvième réunion de la Conférence des Parties (2030)

^a <https://ipbes.net/nexus>.

^b <https://ipbes.net/transformation-change>.

^c <https://ipbes.net/business-impact>.